### 17<sup>e</sup> colloque de l'Association de Comptabilité Nationale

26 novembre 2021

## Un Mai 68 des statistiques de balance des paiements

#### Florian Le Gallo<sup>1</sup>

Depuis leur constitution en France en 1945, les statistiques de balance des paiements ont traversé de nombreuses crises : des crises économiques tout d'abord, à l'image des difficultés de l'immédiat aprèsguerre, de la crise de 1957-1958, des chocs pétroliers et de 1982 ou encore de la grande crise financière et de celle des dettes souveraines, jusqu'à la Covid-19. L'analyse de ces crises se concentre avant tout sur le *produit* des statistiques de balance des paiements, c'est-à-dire les données scrutées pour les turbulences qu'elles montrent. D'autres types de crises ont autant, voire davantage, secoué les statistiques de balance des paiements, non pas du point de vue de leurs résultats mais de leurs constitutions, à savoir des crises de méthodes ou de pratique. Celles-ci peuvent ainsi remettre en cause la qualité, voire l'existence, de ces statistiques publiques et constituent des points d'inflexion notables de la production statistique. Ces ruptures révèlent autant d'étapes d'une histoire de la « raison statistique » (Desrosières, 1993) de la balance des paiements.

Cet article s'intéresse à la crise survenue autour de l'année 1968, considérée comme la première grande crise conceptuelle des statistiques françaises de balance des paiements, parmi d'autres à l'instar de celles de 1989 ou, dans une moindre mesure, de 2020². Dans la seconde moitié des années 1960, une série d'événements remettent en effet en cause la pertinence de l'outillage statistique hérité de l'après-guerre, devenu moins à même de décrire les échanges économiques « libérés » du contrôle des changes, et conduisent à la mise en œuvre d'un nouveau paradigme méthodologique. De la même manière que l'historiographie conduit à considérer le temps long de la rupture de Mai 68 en France (*cf.* notamment Damamme, 2008), il convient ici de prendre la mesure, à partir des archives de la Banque de France depuis 1945, de l'étape que constitue 1968 dans l'histoire de la production de la balance des paiements, tant du point de vue des méthodes que des pratiques³.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Banque de France, Direction Générale des Statistiques, des Études et de l'International, Direction de la Balance des paiements.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. présentation au 17<sup>e</sup> colloque de l'ACN, 26 novembre 2021 (diapositives).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pour une histoire de la Banque de France comme organisation, *cf.* O. Feiertag (2007).

### I. L'héritage de l'outillage statistique de l'après-guerre

La crise méthodologique de 1968 survient dans un cadre conceptuel de la balance des paiements largement hérité des structures mises en place après la guerre, marqué par le contrôle des changes et les besoins d'information économique des autorités.

### 1. Un cadre statistique hérité des besoins de l'après-guerre

La constitution des premières statistiques officielles de balance des paiements en France en 1945 répond d'abord aux besoins économiques hérités de la guerre, dont le pilotage est jugé prioritaire pour la Reconstruction. Affermissant le contrôle des changes mis en place en 1939, les autorités françaises entendent orienter la reprise économique, en particulier les importations nécessaires pour la reconstruction de l'appareil productif. La balance des paiements devient alors l'outil central d'un dispositif visant à contrôler les entrées et sorties de capitaux liées au commerce international.

En plus de constituer un outil de pilotage économique pour les autorités françaises, la balance des paiements répond également aux exigences du nouveau système monétaire international défini par les accords de Bretton Woods (1944) qui fixe notamment la parité des devises internationales avec l'or ou le dollar. Dans ce cadre, la synthèse des mouvements de capitaux, donnée par la balance des paiements, permet de conduire la politique de change, tout en constituant, pour le Fonds monétaire international (FMI), un indicateur avancé d'une éventuelle « crise de balance des paiements » ou de crises de change comme celles de l'entre-deux-guerres.

### 2. Une balance des paiements française « en règlements »<sup>4</sup>

Afin de répondre aux besoins du contrôle des changes comme à ses obligations internationales, la mission de production des statistiques de balance des paiements est confiée en 1945 à l'Office des changes, chargé de la conduite de la politique de change du pays sous la responsabilité de la direction des Finances extérieures, puis en 1960 à la Banque de France. L'Office est en effet dissout fin 1959 suite au retour à la convertibilité externe du franc et la reconstitution des avoirs de réserve, ce qui permet un assouplissement des changes. Dès leur constitution, les statistiques de balance des paiements entretiennent ainsi un lien étroit avec le contrôle des changes dont elles semblent inséparables, tant du point de vue des méthodes que de la source des données.

La source principale d'établissement de la balance des paiements provient en effet directement de l'activité de l'Office des Changes puis de la Banque de France, à savoir la collecte des transactions financières des « intermédiaires agréés » avec l'étranger. Ces derniers constituent les seules banques habilitées à effectuer des opérations en devises sur le marché des changes pour le compte de leur client. L' « état des règlements », recension exhaustive des opérations des intermédiaires agréés, constitue ainsi la source première d'élaboration de la balance des paiements française dite « en règlements ». Ce schéma de production correspond à un modèle partagé par les banques centrales d'Europe continentale (Allemagne, Italie ou Pays-Bas). À l'inverse, selon une tradition anglo-saxonne, les instituts statistiques

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les paragraphes suivants reprennent en partie l'article « Établir la balance des paiements : une mission statistique à la Banque de France depuis 1945 » (2021), voir bibliographie.

nationaux du Royaume-Uni et des États-Unis, et non les banques centrales, élaborent la balance des paiements à partir d'enquêtes réalisées auprès des entreprises non financières.

Si les règlements enregistrés sont ventilés selon la nature économique des opérations sous-jacentes (cf. tableau), le but premier demeure la conduite de la politique de change. Pour résumer, la balance des paiements est établie « par des services financiers à des fins proprement financières »<sup>5</sup>. L'objectif est ainsi de déterminer le besoin ou la capacité de financement de l'économie française vis-à-vis de l'étranger. Le titre « opérations de capitaux à court terme » correspond ainsi à la synthèse des entrées ou sorties de capitaux, issues des paiements courants et des opérations en capital de long terme (dans le tableau correspondant à 1968, il s'agit du solde de 10 626 millions de Francs, provenant largement du secteur public). Dans ce cadre méthodologique, les statistiques de balance des paiements constituent le miroir des échanges financiers permis par la réglementation des changes et in fine la manifestation du respect des parités. La balance des paiements ainsi constituée « est destinée à expliquer et à justifier les variations des réserves de change »<sup>6</sup>.

**Tableau 1** : présentation simplifiée de la balance des paiements de l'année 1968 (en millions de francs de 1968)

	Descriptif	Recettes	Dépenses	Solde
Titre I – biens et services	Marchandises, services, revenus du capital et du travail	84 104	86 295	- 2 191
Titre II – prestations gratuites	Transferts et dons	1 682	6 247	- 4 565
Titre III – capitaux à long terme	Prêts commerciaux, investissements directs et investissements de portefeuille	13 141	17 566	- 4 425
Titre IV – capitaux à court terme	Opérations financières de court terme et avoirs de réserve	25 510	14 884	+ 10 626
Erreurs et omissions				+ 555

Source : Banque de France – Ministère de l'Économie et des Finances, rapport annuel, *La balance des paiements* de l'année 1968 entre la France et l'extérieur, 1969.

Cependant, et avant même les événements des années 1967-1968, les statisticiens de la balance des paiements ont conscience des limites d'une telle approche pour des fins de politique économique. En particulier, la ventilation par nature économique des règlements, déclarée par les intermédiaires agréés,

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Archives de la Banque de France, note de l'Office des changes/Service du contrôle commercial/Bureau des Statistiques, du 31 janvier 1957, « Troisième Plan, Sous-commission des échanges extérieurs, groupe des invisibles, travaux préparatoires ».

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> « L'établissement de la balance des paiements de la France », *bulletin de la Banque de France*, septembre 1971, n°1.

peut manquer de précision, ce qui rend d'autant plus délicat l'interprétation ultérieure des séries publiées. Pourtant, en particulier parce qu'elles relèvent d'un champ statistique non couvert par les autres institutions (Pons, 2020), les statistiques de balance des paiements occupent un rôle central dans les travaux de prévision du commissariat général au Plan, notamment pour les « invisibles » (services et revenus) et les flux financiers avec l'extérieur. Différents projets visent ainsi, à la Banque de France, à améliorer la signification économique de la balance des paiements, dont la rectitude financière n'est pas remise en cause.

# II. Les événements de 1967-1968 : pour un nouvel outillage statistique de la balance des paiements

Pour la balance des paiements de la France, les différents événements des années 1967 et 1968 constituent un « Mai 68 » au sens d'une remise en cause frontale des méthodes pratiquées, débouchant sur un nouveau paradigme méthodologique au début des années 1970.

## 1. Une succession d'événements déstabilisateurs depuis 1967 : liberté des changes, désordre monétaire international, événements français

Fondée sur les données du contrôle des changes, la production statistique de balance des paiements fait face à une nouveauté radicale à l'occasion de la libération des changes entérinée par la loi du 28 décembre 1966. Cette suppression des restrictions intervient dans un contexte de bonne tenue de l'économie française, avec des excédents courants successifs depuis 1958, et de progression du franc dans les transactions internationales (41 % des exportations sont réglées en franc et 28 % des importations, contre respectivement 21 % et 16 % en 1958). La France répond ainsi à ses engagements auprès du FMI de supprimer progressivement les entraves aux échanges internationaux. La production statistique survit à ce changement de régime par l'obligation maintenue pour les intermédiaires agréés de rendre compte à la Banque de France de leurs transactions avec l'étranger. Cette dernière est ainsi « habilitée à demander tout renseignement complémentaire nécessaire à l'établissement de la balance des paiements » par l'arrêté ministériel du 27 janvier 1967.

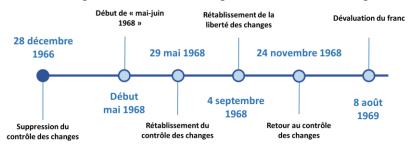
Toutefois, l'année 1967 constitue également une étape de la déstabilisation du système monétaire international tel qu'hérité de Bretton Woods. Les déficits courants continus des États-Unis déstabilisent les marchés des changes (Bordo et Eichengreen, 2013), tout comme la crise de confiance de la livre sterling, qui aboutit à la dévaluation de 1968. La crise de confiance dans les grandes devises de réserve affecte ainsi les relations économiques dans leur entier, via le jeu des « termes de l'échange » et des mouvements de devises visant à échapper aux éventuelles pertes financières des exportateurs et importateurs. Dans le contexte de crise de confiance dans le dollar américain et la livre sterling, les règlements enregistrent ainsi en 1967 une accélération des paiements dans les devises menacées : + 38 % pour les États-Unis et + 29 % pour le Royaume-Uni par rapport à 1966. Ce mouvement correspond

4

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Fixant les modalités d'application du décret n°67-78 du 27 janvier 1967, pris en application de la loi n°66-1008 du 28 décembre 1966 relative aux relations financières avec l'étranger.

ainsi à un rapatriement avancé des recettes des exportateurs français depuis ces zones, alors que les exportations ne croissent en moyenne que de 13%. A l'inverse est observé un ralentissement des règlements d'importations en provenance des zones sterling et dollar.

Le point d'orgue de ces turbulences pour la France constitue cependant les événements de mai et juin 1968 en France et leurs conséquences sur le commerce international. En effet, l'arrêt momentané mais quasi-total de l'activité économique et les fortes augmentations de salaires résultant de la conclusion politique des événements sociaux produisent une vive augmentation de la production intérieure. Du fait du décalage dans la production, cela se traduit par une hausse des importations et un déséquilibre du commerce extérieur. Néanmoins, « il semble bien que les effets mécaniques de la crise auraient pu être résorbés sans heurt si un vif sentiment d'insécurité n'avait gagné un nombre croissant d'agents économiques »<sup>8</sup>. Face à une telle situation, les autorités françaises réagissent afin de rétablir la confiance : le contrôle des changes est rétabli le 29 mai 1968 avec des mesures de contingentement à l'importation et d'aide à l'exportation et les taux directeurs sont remontés par la Banque de France en juillet (Monnet, 2018). Le léger rétablissement de la situation permet de libérer de nouveau les changes le 4 septembre 1968, sans que cette mesure suffise à restaurer la confiance dans le franc alors que les spéculations sur la réévaluation du deutsche Mark sont fortes. Cette nouvelle crise monétaire internationale atteint son paroxysme à la fin de l'année, avec le rétablissement – définitif jusqu'aux années 1980 – du contrôle des changes le 24 novembre 1968.



**Tableau 2** : chronologie sommaire de la réglementation des changes (1966-1969)

Source : auteur

## 2. Le « jeu des termes des paiements », une lecture financière de la balance des paiements

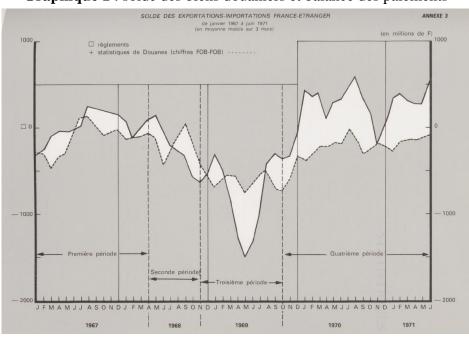
« Les effets de la défiance à l'égard de la monnaie nationale sur les différents postes de la balance des paiements ont été extrêmement marqués » 9. Les résultats enregistrés par la Banque de France témoignent en effet non pas tant des évolutions économiques « réelles » des suites de l'année 1968 que de l'influence des variations proprement monétaires.

5

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> « Influence des crises monétaires sur l'évolution de la balance des paiements de la France de 1967 à 1971 », bulletin de la Banque de France, mai 1972, n°3.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Ibidem.

Ainsi, on observe un décalage net entre les données douanières, qui enregistrent les mouvements de marchandises à la frontière, et les règlements de balance des paiements, résultant du « termaillage » ou jeu des termes de paiement. En effet, les exportateurs et importateurs tendent à adapter leur comportement selon les anticipations de change. En cas de menace de dévaluation de la devise nationale, les importateurs préfèrent accélérer leurs règlements, tandis qu'à l'inverse les exportateurs connaissent un tassement de leurs recettes, les entreprises étrangères adoptant une position attentiste. Lorsque les menaces s'accumulent sur le franc, au cours de l'année 1968 puis de l'année 1969 jusqu'à la dévaluation d'août, les règlements de balance des paiements témoignent ainsi d'une dégradation plus prononcée du solde des biens que les données douanières (cf. graphique 1). Dans les périodes de perte de confiance dans la devise française, l'accélération des règlements par les importateurs accentue la dégradation du solde, créant des décalages parfois importants entre les deux séries.



Graphique 1 : solde des biens douaniers et balance des paiements

Source : « Influence des crises monétaires sur l'évolution de la balance des paiements de la France de 1967 à 1971 », bulletin de la Banque de France, 1972.

Ces accélérations ou retards de règlements par rapport aux opérations économiques « traduisent un réflexe de défense des agents économiques ; ceux qui détiennent des créances libellées en une monnaie menacée de dévaluation les convertissent le plus rapidement possible afin d'éviter une perte, alors que ceux qui doivent se libérer d'une dette attendent au contraire, pour acquérir les devises nécessaires, qu'elles se déprécient » <sup>10</sup>. Si en 1967 le mouvement est plutôt favorable à la France, en 1968, afin de contrer les mouvements contre le franc, les autorités mettent en place des mesures visant

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> « Influence des crises monétaires sur l'évolution de la balance des paiements de la France de 1967 à 1971 », *bulletin de la Banque de France*, mai 1972, n°3.

à accélérer le rapatriement des recettes d'exportations en même temps qu'elles rétablissement le contrôle des changes le 29 mai 1968.

Les conséquences des mouvements monétaires s'observent également en opérations de capital, de court et long terme, traduisant une « hémorragie de devises »<sup>11</sup> hors de France. D'une part, les résidents multiplient leurs achats de valeurs mobilières à l'étranger (rythme mensuel multiplié par 8 entre la période janvier 1967 – avril 1968 et mai – novembre 1968) tandis que les non-résidents réduisent leurs achats de valeurs françaises dans une proportion de 18 à 1. D'autre part, les transferts effectués par les résidents du secteur privé au titre des capitaux de court terme atteignent 5 310 millions de francs entre mai et novembre 1968, contre des sorties de 720 millions entre janvier et avril 1968 (cf. tableau 3).

**Tableau 3**: évolution de la balance des paiements du 1<sup>er</sup> janvier 1967 au 30 juin 1971

(en millions de francs)	1" période 1" janvier 1967 au 30 avril 1968	2" période 1" mai 1968 au 30 novembre 1968	3" période 1" décembre 1968 au 31 octobre 1969	4" période 1" novembre 1969 au 30 juin 1971
PAIEMENTS COURANTS	T Y 1			
Solde des Exportations-Importations Services divers (1) Voyages Revenus du capital Revenus du travail Recherche scientifique	+ 680 + 1.560 + 140 + 1.480 - 2.370	- <b>2.710</b> - 10 - 960 + 420 - 1.460	- <b>8.370</b> + 470 - 20 + 1.110 - 2.560	+ 5.520 + 2.390 + 1.860 + 2.040 - 5.180
et technique	- 270 - 760	- 420 - 1,490	- 620 - 1.620	- 1.380 - 3.210
Solde du reste des paiements courants	- 220	- 3.920	- 3.240	- 3.480
CAPITAUX A LONG TERME				
Secteur privé Résidents Non-résidents Secteur bancaire Secteur public	- 2.600 + 4.050 - 980 - 250 + <b>220</b>	- 2.530 + 340 - 670 - 110 - 2.970	- 1.130 + 2.570 - 290 - 370 + 780	- 4.400 + 12.880 - 1.510 - 1.780 + <b>5.190</b>
CAPITAUX A COURT TERME DU SECTEUR PRIVE ET AJUSTEMENTS	- 2.240	- 5.310	+ 610	+ 5.850
Secteur bancaire	+ 2.640	- 4.800	+ 5.380	+ 3.560
Secteur public	+ 1.080	- 19.710	- 4.840	+ 16.640
ta : Le signe + caractérise les mouvements qui e balance); le signe - caractérise les mouvem Grands travaux, frais bancaires, redevances ciném frais de gestion, O.R.T.F., droits d'auteur, publicité, navires ou d'aéronefs et services divers à l'exception liés aux marchandises.	nents qui expliquent atographiques, (2) réparations de	sement des avoirs nets une diminution des avo Services liés aux marc paiements d'ordre ou gouvernements étrange du secteur public et d d'économies des trav	chandises (transport, from faveur du Gouver en faveur du Gouver ers, dons et autres tr	rais accessoires, etc nement français et ansactions unilatera xention des transfe

Source : « Influence des crises monétaires sur l'évolution de la balance des paiements de la France de 1967 à 1971 », bulletin de la Banque de France, 1972.

En plus de constituer une crise économique, l'année 1968 révèle particulièrement l'influence des sources financières sur les résultats de la balance des paiements. Si « la balance ainsi conçue donne une ventilation, d'une grande rigueur comptable, des mouvements de devises et de francs étrangers par nature d'opérations ou par catégorie d'opérateurs »<sup>12</sup>, une telle balance « en règlements » témoigne ainsi de ses limites pour une lecture économique de l'insertion de la France dans les flux mondiaux.

7

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> « La balance des paiements en termes de transactions », *Bulletin de la Banque de France*, septembre 1973, n°9.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Ibidem.

# III. L'établissement d'une balance des paiements en transaction comme image du monde économique post-1968

Pour les statistiques de balance des paiements, ce Mai 68 débouche sur le souhait d'établissement d'une seconde balance, de type économique. Cependant, contrairement au modèle anglo-saxon d'enquêtes, les statisticiens de la Banque de France proposent une solution originale.

### 1. Une balance des paiements « en transactions » à la place des règlements

Le modèle partagé par le Royaume-Uni et les États-Unis, dont la pratique officielle d'établissement de la balance des paiements remonte au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>, repose sur des enquêtes auprès des entreprises effectuant des transactions avec l'étranger. Du point de vue de la Banque de France, ces pays « ne disposent pas toujours de l'appareil statistique nécessaire au recensement intégral des règlements et ils se contentent d'évaluer les transactions réelles à l'aide des résultats du commerce extérieur et d'enquêtes par sondages »<sup>14</sup>. Manque ainsi à ce modèle statistique la qualité première à laquelle la Banque est attachée, à savoir la recension exhaustive des règlements. Cet attachement, partagé par les banques centrales continentales, découle probablement du statut du franc sur la scène internationale et de la nécessité d'un système de contrôle de change, contrairement aux devises internationales comme le dollar américain et la livre sterling.

Le modèle « en transactions » proposé par la Banque de France, étudié à partir de 1968 et diffusé de manière systématique à partir de 1972, consiste à substituer aux données de règlements de marchandises les données douanières, tout en conservant, pour les autres rubriques, les résultats rapportés par les intermédiaires agréés. Un tel procédé statistique permet bien de répondre aux exigences du FMI d'enregistrer, autant que possible, les transactions effectuées entre une économie et l'étranger, tout en conservant l'exhaustivité propre à la source des règlements.

Les données de marchandises issues des douanes sont ensuite corrigées pour correspondre aux définitions de la balance des paiements (entre autres la fabisation<sup>15</sup>) et pour prendre en compte l'écart entre règlements et paiements (avances à la commande, crédits commerciaux, termaillage...). Sont en particulier identifiés les crédits commerciaux se rapportant aux biens et, dans une moindre mesure, à certaines exportations de services. À partir de 1977, un modèle économétrique dit « ABS »<sup>16</sup> (pour « autres biens et services ») permet de ventiler directement, à l'aide d'un certain nombre d'informations financières fournies par les douanes<sup>17</sup>, l'écart entre les statistiques douanières et l'état des règlements. Cet écart est ainsi réparti entre les paiements courants non comptabilisés dans les règlements du fait des pratiques commerciales (retards de paiement ou autres décalages non pris en compte par les douanes)

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Wasserman et Ware (1965).

<sup>14 «</sup> L'établissement de la balance des paiements de la France », bulletin de la Banque de France, septembre 1971, n°1

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> La fabisation consiste au retraitement des données d'importations enregistrées par les Douanes en « CAF » (coût assurance fret) contrairement aux recettes mesurées en « FAB » (franco à bord). Du point de vue de la balance des paiements, il convient de retrancher le montant de l'importation CAF qui ne relève pas des biens, pour l'imputer aux services (coût du transport et des assurances) et obtenir ainsi une méthode homogène avec les exportations et conforme aux définitions de la balance des paiements.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Dit également « modèle Galy », du nom de son concepteur.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> En particulier le « cadre financier » ou échéancier des paiements associés aux transactions de marchandises.

d'une part, les capitaux de court terme correspondant à la politique de crédit à l'exportation ou à l'importation d'autre part, et, enfin, le résidu ou biais statistique du modèle (erreurs et omissions), incluant le termaillage, enregistré comme « autres crédits et termaillage » (cf. tableau 4). Plutôt qu'une simple reprise des données douanières, ce qui ferait courir le risque de perdre une partie importante d'information économique, un modèle sophistiqué est ainsi mis en place pour conserver l'exhaustivité tout en distinguant plus clairement ce qui relève des paiements courants et des opérations de capitaux.

Source de données

Biens

Données douanières

Écart entre données douanières et de règlements des marchandises

ABS

Capitaux de court terme

Autres crédits et termaillage

Tableau 4 : répartition des données selon la source dans le modèle en transactions

Source: auteur

L'application de ce modèle participe d'une certaine manière de la « greffe économétrique » de la Banque de France (Feiertag, 2005), symbolisée par la naissance d'une section d'Études économétriques fin 1969 au sein de la Direction générale du crédit. En particulier, la « contrainte extérieure a joué le rôle d'un élément déclencheur » la dans cette mue. Elle conduit la Banque, notamment sous l'impulsion du FMI, à se doter de nouveaux outils dans le contexte monétaire international post-Bretton Woods qui s'éloigne progressivement de l'environnement de contrôle des changes de l'après-guerre.

#### 2. La « transactionnalisation », la fin de l'histoire ?

La publication concomitante de deux balances, une en règlements et une en transactions, à partir de 1972 permet de répondre au double enjeu de la balance des paiements, le contrôle des entrées et devises d'une part et une information économique plus générale d'autre part.

Néanmoins, la « transactionnalisation », soit le passage des règlements aux transactions, présente également des lacunes d'emblée soulignées. Ce procédé concerne en effet essentiellement les biens et seulement dans une petite mesure les services. Or les « invisibles », services et revenus, prennent un large essor au milieu des années 1970. L'épisode de libération des changes de 1967-1968 a déjà témoigné de l'engouement pour les services de voyages (tourisme international) et les échanges financiers avec l'étranger lorsqu'ils sont possibles. Les années suivant les chocs pétroliers voient le déploiement des services techniques liés aux grands chantiers internationaux, tels que l'exploitation

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> O. Feiertag, « Greffe économétrique et genèse de l'école de la Banque de France (1969-1985) », p. 219, in O. Feiertag (dir.), *Mesurer la monnaie*, 2005.

pétrolière et minière. Ce développement des échanges est rapidement pris en compte par les organisations internationales statistiques, en particulier l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui devient un cadre de référence pour la structuration des exigences statistiques de balance des paiements.

La multiplication d'échanges de nature diverse pose ainsi un défi majeur à la production des statistiques de balance des paiements à partir des données de règlements et douanières dont les limites deviennent de plus en plus flagrantes. Au début des années 1980, une première tentative pour contourner ces deux sources, qui se développera largement après la « crise méthodologique » de 1989, consiste à demander à certaines entreprises de rendre compte à la Banque de France de toutes leurs transactions avec l'étranger (en particulier les acteurs du négoce international, comme les entreprises pétrolières, dont l'activité n'est pas mesurée par les douanes).

### **Conclusion**

Année de crises plurielles, 1968 constitue également pour les statistiques de balance des paiements un point de rupture dans l'héritage statistique de l'après-guerre. En effet, si les modifications sont nombreuses depuis 1945, les statisticiens améliorant grandement une production régulière encore à ses débuts, elles demeurent fortement enchâssées dans le cadre strict du contrôle des changes et ses conséquences, tant sur la nature des flux internationaux de la France que sur les modes de collecte. Or, 1968 constitue le point d'orgue d'une première tentative de libération des changes, opérée à partir de 1967, qui rompt ainsi avec le contexte de l'après-guerre, sans que les statisticiens de balance des paiements n'en prennent immédiatement la mesure. Ce sont ainsi les mouvements massifs de capitaux survenus au cours de l'année 1968, initiés par les événements français et le contexte international mais permis par la libération antérieure des flux, qui remettent en cause le paradigme d'une balance des paiements « en règlements ». Le jeu nouveau opéré par les acteurs du commerce international, qui tirent profit des différences de cours entre les devises, réduit en effet la qualité de l'information « de règlements » recueillie auprès des intermédiaires financiers, reflétant davantage la spéculation sur les devises que les échanges réels. À partir des années 1970, tirant les conséquences de ce « Mai 68 » des statistiques de balance des paiements, la Banque de France délivre ainsi, grâce à une nouvelle balance « en transactions », une information plus proche des flux économiques réels, nourrie de nouvelles méthodes notamment économétriques. L'année 1968 aura donc constitué une rupture majeure dans l'élaboration de la balance des paiements de la France.

## **Bibliographie**

Michael D. Bordo et Barry Eichengreen, « Bretton Woods and the Great Inflation » in Michael D. Bordo and Athanasios Orphanides, *The Great Inflation: The Rebirth of Modern Central Banking*, 2013.

Dominique Damamme (dir.), Mai Juin 68, 2008.

Alain Desrosières, La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, 1993.

Olivier Feiertag, « Greffe économétrique et genèse de l'école de la Banque de France (1969-1985) », in O. Feiertag (dir.), *Mesurer la monnaie. Banques centrales et construction de l'autorité monétaire (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, 2005.

Olivier Feiertag, « Administrer la monnaie : pour une histoire des banques centrales comme organisations », *Entreprises et histoire*, n°48, mars 2007.

Florian Le Gallo, « Établir la balance des paiements : une mission statistique à la Banque de France depuis 1945 », *Bulletin de la Banque de France*, n°238/5, décembre 2021.

Eric Monnet, Controlling Credit. Central Banking and the Planned Economy in Postwar France, 1948-1973, 2018.

Jean-Baptiste Pons, « La genèse des Euromarchés », thèse de sociologie, soutenue le 17 décembre 2020.

Max J. Wasserman et Ray M. Ware, The Balance of Payments, history, methodology, theory, 1965.